

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Décembre

LE BUDGET DE 1891

Les premières séances de la session ordinaire de 1890 seront encore occupées par la vérification des pouvoirs qu'on aurait, peut-être, pu terminer au cours de la session extraordinaire de 1889. Le budget de 1891 sera probablement déposé sur le bureau de la Chambre dès la fin de janvier. Le ministre des finances y travaille activement. Grâce à l'amélioration qui s'est produite dans le rendement des impôts, la tâche du ministre sera moins laborieuse qu'on ne l'avait pensé tout d'abord ; mais elle ne cessera pas d'être assez difficile, étant donné qu'on va s'efforcer de faire un premier pas vers l'unité du budget.

Le rapport sur les crédits supplémentaires de 1889 contient un résumé intéressant de la situation du budget au 10 décembre. Il en résulte que les excédents budgétaires de 1888 s'élèvent à 63 millions, l'amortissement compris, et que, pour 1889, nous ne resterons pas beaucoup au-dessous de ce résultat. Le rapporteur juge, d'ailleurs, qu'en persévérant dans une gestion sévère, on peut et on doit obtenir des résultats meilleurs encore. Le total des crédits additionnels votés par les Chambres, imputables sur le budget ou sur ressources spéciales, s'élève, en chiffres ronds, à 95 millions, toutes annulations déduites. Mais, de cette somme, il faut défalquer 40 millions de dépenses gagnés par des ressources extrabudgétaires, telles que fonds de concours, versements des villes, versements des compagnies de chemins de fer, reliquats d'emprunts, avances de la Caisse des Dépôts, etc. Il reste donc 55 millions et demi de crédits additionnels, imputables sur le budget général.

La Chambre précédente s'était efforcée de réduire les crédits supplémentaires. Elle pouvait se flatter d'y avoir réussi, puisque l'exercice 1888 s'est clos, au 30 septembre

dernier, en laissant un excédent de recettes de 47 millions, sur lesquels 35 seulement avaient été fournis par les plus-values des revenus publics. Le reste, soit 12 millions, provenant de l'excédent des annulations sur crédits supplémentaires.

Il arrivait ainsi que l'amortissement des obligations à court terme s'alimentait à 3 sources : les crédits prévus au budget ; les plus-values budgétaires ; l'excédent des annulations sur les nouveaux crédits. Ces trois sources réunies avaient fourni une somme de près de 63 millions. On n'atteignait pas encore le chiffre de 100 millions qui est considéré comme devant constituer l'amortissement des obligations sexennaires, mais on s'en rapprochait.

Il est, dès à présent, à craindre que, pour l'exercice 1889, une de ces trois sources ne soit tarie. Le chiffre des annulations oscille, en effet, depuis quelques années, aux environs de 50 millions ; les crédits additionnels dépasseront cette somme pour 1889.

Il est vrai que l'exercice a donné des plus-values atteignant, pour les 11 premiers mois, 27,750,000 fr. ; mais c'est un total inférieur aux 63 millions d'amortissement de 1888. Le crédit prévu au budget pour cet amortissement n'était, en effet, que de 5,800,000 fr. et l'amortissement total ne serait que de 33 millions environ, si les plus-values n'étaient point entamées par les crédits additionnels.

Le rapporteur a fait ensuite une revue très sévère des crédits supplémentaires qui auraient dû être incorporés au budget, lors de sa préparation, et insiste justement sur ce qu'il y a de défectueux dans la méthode d'évaluation qui ne tient pas suffisamment compte de tous les besoins indispensables.

Notre situation budgétaire, on le voit, s'améliore rapidement. La Chambre nouvelle ne vaudra pas compromettre, par des mesures intempestives, le résultat des efforts que le Gouvernement va faire pour conquérir un équilibre réel et durable.

LA RÉFORME DES PATENTES

La session prochaine de la Chambre sera très chargée par la discussion d'affaires proprement dites. Une des plus importantes questions de cet ordre qui se posera dans un bref délai est celle de la réforme des patentes. Agitée à plusieurs reprises, dans la précédente Chambre, qui recherchait un moyen d'imposer les grands magasins proportionnellement à l'importance de leurs affaires, cette question n'avait pu être discutée avant l'expiration de la législature précédente, et a été léguée à la législature actuelle. Elle sera vraisemblablement résolue au cours de l'année 1890.

L'occasion, d'ailleurs, se présente naturellement, de résoudre cette grosse question au cours de l'année dans laquelle nous allons entrer. En effet, la loi du 15 juillet 1880, qui réforme le régime des patentes en France, stipule que tous les cinq ans, le Parlement devra réviser les tableaux d'après lesquels l'impôt des patentes est établi. Cette révision doit avoir pour but d'apporter une sorte de classification des patentables.

Le gouvernement s'est occupé de cette éventualité, et il étudie en ce moment les mesures qu'il proposera à la Chambre pour adopter une législation des patentes, conforme à la situation créée par le développement des grands magasins et l'accumulation de plusieurs commerces entre les mêmes mains.

Sans attendre l'initiative gouvernementale, les députés ont déjà préparé des propositions tendant au même but : une de ces propositions due à M. Georges Berger et au docteur Desprès, est déjà soumise à la Chambre. MM. Georges Desprès et Berger proposent de prélever, à Paris et dans le département de la Seine, sur les voitures de livraison à réclames et sur les voitures d'annonces un droit annuel de 25 fr. par mètre cube. En outre, ils proposent de frapper d'un impôt annuel de 20 fr. par mètre carré sur les annonces murales permanentes. Enfin, ils demandent que les annonces sur papier, collées aux voitures, soient assujetties à un timbre proportionnel, au même titre que les affiches collées sur les murailles.

M. de Lanessan, au contraire, fait porter tout son système sur l'élévation de la patente qui serait calculée d'après le nombre d'employés, le nombre des commerces exercés, celui des succursales et enfin celui des voitures de livraison des marchandises.

INFORMATIONS

La révolution du Brésil

Paris, 28 décembre, soir.

La légation du Brésil communique le télégramme officiel suivant :

Rio-Janeiro.

Silveira Martins, déporté, a reconnu devant

Notre héros prit le papier. Il le tourna et le retourna entre ses doigts. Comme naguère, lorsque M. d'Alameda lui avait parlé d'épouser mademoiselle de la Tremblaye, il se demandait : — Est-ce que je rêve ?

Mais, cette fois, ce n'était plus le bonheur inespéré qui lui éblouissait le cerveau. Ce n'était plus le rêve : c'était le cauchemar. Le réveil vint avec cette question de maître Bonlarron :

Pour lors, qu'est-ce que vous comptez faire ?

Le pauvre garçon prit sa tête à deux mains comme pour se forcer à réfléchir.

Ensuite, se redressant brusquement :

— Holà ! mon cheval ! commanda-t-il.

— Où vas-tu ? s'écria Petit-Renaud.

— Droit à Aurore, répondit-il en resserrant la boucle de son ceinturon. J'irais à pied. Je m'y traînerais sur les genoux ou sur le ventre !

— Et nous ?

— Je n'ai pas le loisir de vous attendre : vous me rejoindrez plus tard, si je suis encore de ce monde.

— Et les drapeaux ? insinua Bonaventure.

— Et le roi ? appuya le Gascon.

Notre héros eut un grand geste d'insouciance farouche.

— Hé ! jarnidieu ! répliqua-t-il, il s'agit bien du roi ! il s'agit bien des drapeaux !... Il s'agit de ma femme... De ma femme, entendez-vous, qu'on veut me voler et me tuer !...

Puis, frappant du pied et froissant du poing le pommeau de sa rapière.

— Vous tuez, si, dans deux minutes, je n'ai pas mon cheval, prenez garde !

— La monture de M. le chevalier ! cria Bisto-

les autorités l'opportunité de la mesure dont il a été l'objet : il a été banni pour avoir incité ses partisans à conspirer.

La famille impériale a été bannie pour avoir modifié sa première attitude et avoir encouragé les tentatives de la réaction.

Par la chute du trône, la liste civile se trouvait supprimée, mais le gouvernement provisoire l'avait maintenue, et, montrant une générosité sans exemple dans aucune révolution, il y avait ajouté un subside de cinq mille contos reis, que l'empereur avait accepté. En arrivant en Europe, l'empereur, conseillé par ceux qui perdirent la monarchie, déclara qu'il refusait le subside offert par le gouvernement révolutionnaire et qu'il acceptait la dotation comme un droit acquis.

Devant ce refus de reconnaître la légitimité de la révolution, sanctionnée par le pays tout entier, notre décision de supprimer la dotation et le subside se trouvait motivée. Aussi a-t-elle reçue l'approbation générale.

Que l'Europe se rappelle ses révolutions, qui coûtèrent tant de sang et eurent pour conséquence tant de désastres financiers, et qu'elle les compare à la nôtre, accomplie sans verser une goutte de sang et sans provoquer le moindre ébranlement financier ! Un peuple qui procède ainsi, au moment le plus difficile de son existence, est un peuple qui doit savoir gérer ses affaires avec sagesse et prudence.

Nous continuerons à organiser l'administration, à observer les contrats, à conserver le budget ; mais nous déclarons que toute tentative de désordre sera réprimée avec une sévérité implacable. Le commerce, l'agriculture et les classes laborieuses réclament de nous cette attitude.

Nous remettons la République intacte à une Constituante, qui n'aura pas à se prononcer entre la monarchie et la République, mais seulement à organiser celle-ci, car la monarchie est hors de discussion.

Il n'y a plus ici de parti monarchique. Que la presse étrangère ne se laisse pas tromper par les faiseurs de fausses nouvelles, dont les inventions causent ici un profond étonnement. Ces erreurs de la presse européenne viennent en aide aux fauteurs de désordre, quand le dilemme est maintenant : « République ou anarchie. »

RUY BARBOSA, ministre des finances.

LA MALADIE DU CZAR

Quelques journaux parlent d'une tentative d'empoisonnement contre le czar.

quet effrayé.

On l'amena.

Joël sauta en selle, et, rassemblant les rênes avant de jouer de l'épéron :

— Adieu ou au revoir ! dit-il. Si vous m'aimez, récitez un bout de prière pour moi. Car je ne sais pas qui je vais combattre.

XXII

Les cors sonnaient le départ dans les cours du château de Saint-Germain, et, sur la place, dans les rues, par les avenues que la chevauchée royale allait traverser, c'était une bruyante affluence de populaire insatiable de contempler tant d'équipages, de chevaux de race, de panaches et de dorures.

La brillante cavalcade sortit, selon l'usage, par la porte récemment ouverte entre les deux pavillons de l'Est.

Elle défila entre les suisses et les gardes-français, dont une gravure du temps nous a conservé l'ordonnance et nous représente les rangs « élargis en éventail ».

Ce furent d'abord les veneurs, la trompe à l'aisselle, et les piqueurs avec leurs compagnies de chiens. Puis, les forestiers de la couronne, en chausses, soubreveste et casaque de drap vert à passe-pois orange. Le roi venait ensuite, en justaucorps bleu, bottes noires et chapeau garni de plumes blanches.

Derrière lui, le premier écuyer et le capitaine des gardes. Derrière ceux-ci, le gros des seigneurs, vêtus, comme Sa Majesté, du fameux justaucorps à brevet. Puis, la reine, dans son carrosse entouré d'un escadron volant de charmantes amazones, parmi lesquelles madame de Locmaria mon-

128 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

Le Mari de la Favorite

XXI

C'était le personnage dont il était question, qui venait d'apparaître sur le perron de l'hôtellerie. Aussitôt, ces deux cris retentirent simultanément :

— Honorin !

— Monsieur le chevalier !

Puis, ces deux exclamations suivirent, en se croisant, cette première explosion de surprise :

— C'est moi que vous cherchez !

— C'est vous que je rencontre !

Les deux interlocuteurs avaient couru l'un vers l'autre.

— Voyons, demanda le Breton, pourquoi alliez-vous à Fribourg ?

— Monsieur le chevalier, pour vous remettre un message...

— Un message ?

— Un message de ma maîtresse...

Et le serviteur appuya :

— Un message pressé.

— Oh !

Notre héros avait pâli.

Une crainte vague lui serrait le cœur.

— Donnez, dit-il, donnez vite !

Une expression d'étonnement et de souffrance avait traversé ses yeux soudainement assombris, et un éclair d'inquiétude s'y était allumé ainsi qu'au sein d'une nuit profonde.

Honorin tira de dessous sa souquenille et lui tendit la lettre de Françoise d'Aubigné.

Le fils de Porthos hésita un moment à prendre ce pli.

Certes, il avait mis plus d'empressement à saisir le câble le long duquel il avait opéré la périlleuse ascension de la tour du schloss de Fribourg...

Il se décida, à la fin. Il rompit le cachet déchira l'enveloppe et lut rapidement, pendant que ses deux compagnons, le serviteur et l'hôtelier, le considéraient avec une émotion, une anxiété involontaires. Puis, il devint plus blanc que le papier qu'il tenait dans sa main tremblante. Puis encore, il chancela et menaça de s'abattre comme un chêne frappé par la foudre.

Petit-Renaud et Bonaventure s'élançèrent pour le soutenir.

— Au nom du ciel, qu'as-tu, fréro ? interrogea l'homunculus.

— Oui, ajouta l'ex-carabète, qu'est-ce qu'il y a de si renversant dans ce grimoire ?

— Voyez !

Il leur présenta, tout ouvert, le message de la veuve Scarron. Celui-ci ne renfermait que ces deux lignes :

« Venez sans perdre une minute. La vie, l'honneur d'Aurore sont en danger. « Votre AMIE. »

La Lanterne donne les détails suivants :

Atteint d'influenza comme un simple mortel, le czar a été très vite guéri. Mais, cinq ou six jours après, il se trouva mal tout à coup après dîner. Pendant quelques minutes même, on eut des craintes sérieuses. Vous savez que l'empereur tient à faire le secret autour de ce qui le concerne surtout quand il s'agit de faits importants ; je ne puis donc vous communiquer que des bruits et des renseignements difficilement recueillis auprès des personnages de sa suite qui ne parlent qu'avec mystère, craignant de se compromettre.

Dès que ce nouveau mal apparut, une consultation des principaux médecins de la cour fut décidée; deux d'entre eux ne dissimulèrent pas qu'une tentative d'empoisonnement n'était pas étrangère à cette maladie inopinée. Mais sur l'ordre formel du czar, un bulletin fut rédigé disant que l'empereur souffrait d'une reprise de l'influenza.

Une enquête minutieuse a été faite dans le plus grand secret à la cour impériale ; tous les plats auxquels le malade avait touché ont été remis à des experts chimistes pour être analysés. Les cuisiniers et les domestiques sont l'objet d'interrogatoires incessants et d'une surveillance sévère.

Dans le public, les bruits les plus étranges circulent comme toujours ; on parle des nihilistes et de leurs machinations. D'un autre côté, une nouvelle rumeur a pris naissance, qui a tout de suite pris une sérieuse consistance : « Qui gagnerait le plus, dit-on, à la mort du czar ? Ce sont les Allemands des provinces baltiques. Quels sont les gens les plus intéressés à un changement de monarchie en Russie ? Ce sont les Allemands, et les Allemands des provinces baltiques. »

St-Petersbourg, 29 décembre, soir.

Le czar est de nouveau indisposé. On a fait courir à ce sujet les bruits les plus absurdes. On a même parlé d'empoisonnement. La vérité est que le czar a été très affecté à la suite d'une panique qui s'est produite au palais de Gatchina, lorsque l'éclairage électrique s'éteignit subitement dans les salons mêmes où se trouvaient le czar, l'impératrice et toute leur famille.

La santé de Guillaume II

Le XIX^e Siècle reçoit de Berlin une dépêche, disant que les médecins de l'empereur lui ont conseillé d'aller passer un mois en Italie ou en Espagne, pour le rétablissement de sa santé par une température plus douce et par un repos relatif.

Mort de l'impératrice du Brésil

Oporto, 29 décembre.

L'impératrice du Brésil est morte dans l'après-midi. On suppose que dona Teresa a succombé à une maladie de cœur.

L'influenza

L'épidémie de grippe continue à sévir. Les hôpitaux sont encombrés. Il est question d'organiser un service médical à domicile.

Aviso échoué

Une dépêche de Madagascar annonce que l'avisso le *Bouvet* vient de s'échouer. Ou craint qu'il ne soit perdu. L'équipage a été sauvé.

La Banque d'Angleterre

La Banque d'Angleterre a élevé son compte à 6 %.

tait avec une aisance inconstable un harbe, d'une éblouissante blancheur, que M. d'Alaméda lui avait envoyé le matin.

Les exigences de son service n'avaient point permis à la jeune femme de retourner au logis de la veuve Scarron, et de demander à celle-ci l'explication de la scène étrange dans laquelle madame de Montespan l'avait ainsi prise à partie. Cette scène l'avait troublée au delà du possible. Elle craignait d'en comprendre la cause. Elle en redoutait les conséquences. Elle se sentait déplacée, isolée, menacée dans cette cour où son soutien, son protecteur naturel, — Joël, son mari, — lui manquait.

Aussi ne remarquait-on point sur son visage pâle et fatigué la joie qui éclatait sur celui de ses compagnes.

Les équipages des dames invitées suivaient celui de Marie-Thérèse.

Tout cela, escorté de gentilshommes, de pages, de laquais, de mousquetaires et d'archers de la vénerie habillés de bleu et d'écarlate.

Louis XIV saluait avec une majesté affable ; la fille de Philippe IV, avec un sourire plein de franchise et de bonté. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter l'enthousiasme. Aussi, plusieurs milliers de badauds s'égosillaient-ils à crier : « Vive la reine ! et vive le roi »

Le matin, le jour s'était levé sombre et blafard. Au haut des arbres stationnait une vapeur épaisse, qui avait à peine eu la force de s'élever à trente pieds de terre, sous les rayons d'un soleil qu'on n'apercevait qu'à travers un voile de nuages. Signes non équivoques d'orage pour le milieu de la journée.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

A l'occasion des Fêtes du jour de l'an, le Journal du Lot ne paraîtra pas jeudi prochain.

Receptions officielles

A l'occasion du nouvel an, M. le préfet recevra les autorités civiles et militaires à l'hôtel de la préfecture le 31 décembre, à 1 heure.

Mgr l'évêque recevra, le même jour, à une heure et demie.

M. le général commandant la 66^e brigad. d'infanterie recevra, également, le même jour, à 2 heures.

M. le maire recevra à l'hôtel de ville, le même jour, à 2 heures un quart.

Un punch à M. Talou, député

Vendredi, les membres du cercle républicain, auxquels s'étaient joints les membres du conseil municipal de Cahors, offraient un punch à M. Talou, député de la première circonscription de Cahors et président du cercle.

M. Costes, maire, s'est fait l'interprète de tous pour exprimer à M. Talou combien son élection et celle de ses trois collègues républicains du Lot avaient été accueillies avec bonheur. M. Costes a dit que M. Talou n'avait déjà ménagé ni son temps, ni ses démarches, pour faire adopter en haut lieu certaines mesures qu'il importait à notre ville de voir autoriser promptement.

M. Talou a remercié le maire et tous ceux dont il s'était fait l'interprète. Il est entré dans quelques détails sur la façon courtoise dont la nouvelle députation républicaine du Lot avait été accueillie à Paris, non seulement à la Chambre des députés, mais encore à la présidence de la République.

Il a ajouté que la Chambre des députés actuelle renfermait aujourd'hui, non seulement une majorité républicaine, mais encore une majorité gouvernementale.

M. le préfet du Lot, qui a pris ensuite la parole, s'est associé aux paroles prononcées par M. le maire de Cahors. Il a conjuré les républicains de faire tous leurs efforts pour rester réunis et continuer à travailler en commun pour la République.

Armée

M. Louis-Marc-Joseph-Bernard Lanes, breveté colonel commandant le 57^e régiment d'infanterie, est nommé général de brigade en remplacement du général Desmazières, décédé.

Toutes nos félicitations à l'ancien élève du Lycée de Cahors, à l'officier d'élite, au camarade excellent qui l'an dernier encore venait s'asseoir au banquet de l'Association pour prouver à ses anciens condisciples qu'il était toujours de cœur avec eux.

Salut amical, au général Lanes !

Légion d'honneur

M. Signard, lieutenant-colonel commandant le bureau de recrutement de Cahors, est promu officier de la Légion d'honneur.

Il eût été prudent de rester à couvert.

Mais, comme tous les ordres étaient donnés pour cette partie de plaisir ; comme tous les préparatifs étaient faits ; comme — chose bien plus péremptoire — Louis, sur la promesse de M. d'Alaméda, comptait positivement sur son séjour d'une nuit à Marly pour triompher des derniers scrupules, des dernières résistances d'Aurore, Sa Majesté avait déclaré que, la chasse étant décidée, quelque temps qu'il pût faire, la chasse aurait lieu.

Le ciel, du reste, s'était à peu près éclairci au moment de la sortie du château. Il n'y avait plus à l'horizon que des nuages légers qui semblaient venir de l'est avec lenteur, malgré le vent contraire qui soufflait du sud-ouest par petites rafales tièdes et lourdes.

Le cortège avait tourné entre le Jeu de Paume — qui est devenu le théâtre actuel — et les bâtiments du chenil. Il avait passé devant les hôtels du Maine, de Luxembourg et de Grammont — qui ont été absorbés depuis par des casernes de cavalerie — et s'était mis en devoir de descendre la rampe qui conduit dans les fonds de Saint-Germain.

En ce moment, le roi ordonna de prendre le galop. On obéit. Chevaux et cavaliers, équipages et limiers, s'éloignèrent dans les tourbillons de poussière que soulevait cette allure précipitée.

Quand ils eurent disparu au coude de la route qui remonte vers Marly, les curieux se dispersèrent. Chacun rentra chez soi, et la bonne ville de Saint-Germain redevint ce qu'elle était d'ordinaire en l'absence de ses hôtes illustres : c'est-à-dire aussi silencieuse, aussi déserte et aussi morne

Banquet des pêcheurs

La Société de pisciculture, s'est réunie samedi soir, en un banquet. Plus de 60 membres se groupaient autour des tables, dans la grande salle du buffet de la Gare, superbement décorée.

Les membres d'honneur de la Société avaient tous répondu à l'invitation qui leur avait été faite, et autour du sympathique président, M. L. Combarieu, avaient pris place M. Talou, député, M. le préfet du Lot, M. Deloche, ingénieur en chef, MM. les conseillers de préfecture, M. le substitut et autres personnages, amoureux de la pêche, ou désireux de voir la rivière du Lot repeuplée de bonnes espèces de poissons.

Après un dîner copieux très bien servi par M. Blot, les toasts ont commencé. M. Combarieu, en portant la santé des membres d'honneur, a prié M. l'ingénieur en chef de la navigation, de ne voir dans la Société qu'un groupe de collaborateurs animés des meilleures intentions et capables, par une expérience acquise à force de travail et de bon sens, de donner parfois de bons conseils à l'administration, en matière de pisciculture. M. le président a été vigoureusement applaudi.

M. le préfet a bu à la Société ; il est heureux de lui apprendre une nouvelle qui certainement lui fera plaisir. Il vient de recevoir un décret qui autorise de pêcher à la ligne sur tous les endroits interdits, même en temps prohibé.

On juge de l'effet de ces paroles sur tous ces pêcheurs endurcis, qui ne pouvaient en croire leurs oreilles et qui ont accueilli avec enthousiasme les paroles préfectorales.

M. l'ingénieur en chef Deloche, s'est levé à son tour, et dans un langage net, clair et précis, il s'est déclaré désireux d'entretenir avec la Société les meilleurs rapports, et de travailler, de concert avec elle, à peupler le Lot de bonnes espèces. Il voudrait revoir dans notre rivière le saumon qui autrefois y affluait, au point qu'il était compté pour une part importante dans les recettes de l'octroi. Les barrages trop élevés empêchent aujourd'hui le saumon d'arriver dans le Lot, après s'être engraisé dans la mer ; il faut lui faciliter le retour dans les eaux d'origine au moyen d'échelles, système excellent qui est en expérience aux barrages d'Aiguillon et de Clairac, et dont on doit attendre les meilleurs résultats. M. l'ingénieur en chef a parlé aussi des eaux noires qui tuent le poisson. Ces eaux noires nous arrivent de Decazeville, des bassins de la vauge de la houille. M. Deloche se préoccupe beaucoup de cette cause du dépeuplement de notre rivière, et il fera tous ses efforts pour la faire cesser.

Et ainsi pendant une bonne demie heure, M. l'ingénieur a tenu les assistants sous le charme d'une causerie des plus intéressantes, donnant la mesure de son extrême compétence en matière de pisciculture, et promettant toute son autorité et tous ses efforts à l'œuvre si intelligemment entreprise par la Société. Des salves d'applaudissement ont accueilli ces paroles sous la bonne impression desquelles on s'est séparé.

J. GOURJON.

Enregistrement

M. de Molette de Morangiès, inspecteur de l'enregistrement à Cahors, est nommé conservateur des hypothèques à Châteauroux.

M. Marquet, surnuméraire de l'enregistrement des domaines et du timbre à Blaye (Gironde), est nommé à Figeac en la même qualité.

M. Lagineste, surnuméraire de la même admi-

qu'elle l'est, en semaine, aujourd'hui.

Sur le soir, comme les nuages dont nous avons parlé tout à l'heure grandissaient démesurément et que leur ligne de bataille, tranchant sur le gris bleu du ciel, empruntait au soleil couchant quelques teintes pourpres qui rendaient plus lugubre leur masse entière, sombre et pesante, les fers d'un cheval lancé à toute vitesse firent feu sur les pavés de la place du château.

C'était notre héros, l'habit poudreux, la figure enflammée, les cheveux dégoutants de sueur, les éperons ensanglantés, qui arrivait à fond de train.

Or, de Saint-Dizier à Saint-Germain, fendant le vent, dévorant l'espace, ne s'arrêtant dans les villes qu'il traversait qu'à la poste, pour sauter d'un cheval sur un autre, le jeune homme s'était fait cette réflexion : c'est qu'il n'y avait encore rien de tel que le roi pour l'aider à sauver Aurore.

N'aurait-il pas à Louis une nouvelle qui allait transporter d'allégresse et d'orgueil ce prince avide de gloire et de conquêtes ?...

Et cette victoire de nos armes, n'était-ce pas à lui, Joël, que la France et le roi la devaient ?...

Le maréchal l'avait proclamé publiquement. Son rapport ne pouvait manquer de le répéter. Le fils de Porthos avait donc tout à prétendre, tout à attendre de la reconnaissance du souverain.

Eh bien ! grades, charges, faveurs, honneurs, il ne lui demanderait rien de tout cela. Il adjurerait seulement de couvrir de sa protection celle qui lui était si chère. Qui oserait s'attaquer à elle, quand le monarque étendrait son bras pour la défendre ?

nistration à St-Calais (Basses-Pyrénées), est nommé à Cahors.

Ponts et Chaussées

M. Samson, commis des ponts et chaussées de 2^e classe, remplissant les fonctions de conducteur dans le service d'études et travaux de chemins de fer du département du Lot, est nommé conducteur des ponts et chaussées de 4^e classe et reste attaché au même poste.

Médaille militaire

M. Angammare, adjudant au 7^e, reçoit la médaille militaire.

UNIVERSITÉ

Paris, 28 décembre.

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu ce matin sa troisième séance, sous la présidence de M. Faillières. Il a continué l'examen des projets de loi relatifs à l'enseignement secondaire ; ceux qui concernent la discipline et l'emploi du temps sont terminés.

Discipline

Notons les principales dispositions adoptées pour la discipline :

Les élèves sont autorisés à causer entre eux pendant les repas, dans les mouvements et pendant les exercices de gymnastique. Le bruit ne sera pas toléré. Les punitions auront toujours un caractère moral et réparateur.

Le piquet, les pensums, les privations de récréations (sauf l'exception des retenues du jeudi et du dimanche, prévues à l'article suivant), la retenue de promenade sont formellement interdits. La mise à l'ordre du jour comme peine disciplinaire est supprimée.

Les seules punitions autorisées sont les suivantes : la mauvaise note, la leçon à rapprendre en totalité ou en partie, le devoir à refaire en totalité ou en partie, le devoir extraordinaire, la retenue du jeudi et du dimanche, la privation de sortie, l'exclusion de la classe ou de l'étude, l'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Prix

Les prix et accessits seront décernés d'après le total des notes obtenues par tous les élèves dans les compositions ; les compositions finales ayant un coefficient double. Selon le travail des élèves et la valeur des compositions, il pourra n'être attribué aucun prix, ou au contraire en être attribué plus de deux dans une faculté donnée.

Tous les élèves ayant bien travaillé et convenablement réussi pourront être nommés à la distribution des prix, à condition d'avoir atteint une moyenne déterminée. Le nom de prix d'excellence est réservé à des prix d'ensemble décernés aux élèves qui, dans chaque classe et chaque division, auront le mieux satisfait à tous leurs devoirs.

Le prix d'excellence sera décerné par un vote de l'ensemble des maîtres de chaque classe et de chaque division. Il pourra y avoir un prix distinct pour les externes. Les notes obtenues dans les exercices physiques entrent en ligne de compte pour le prix d'excellence.

Emploi du temps

Voici, d'autre part, les principales dispositions adoptées pour ce qui est de l'emploi du temps :

Mieux encore : il supplierait Sa Majesté de lui permettre d'emmener la jeune femme loin de ces mystérieuses embûches, de ces périls semés dans l'ombre et de ces ennemis inconnus.

Le droit d'être heureux avec elle dans quelque solitude, enfouie au fond d'une province, voilà tout ce qu'il réclamerait de la munificence royale.

— On ne passe pas !

C'était le garde-suisse en faction à la porte du château, qui, en voyant ce cavalier couvert de poussière foucer tout droit sur celle-ci, baissait sa pertuisane pour lui barrer le chemin.

Courrier de M. de Créquy, répondit le Breton du haut de sa monture, en écartant le soldat d'un geste impérieux.

L'officier de planton au guichet accourut sur le mot.

— Vous venez de Fribourg, monsieur ? s'informa-t-il avec empressement.

— Oui, monsieur, et en toute hâte, comme vous pouvez vous en apercevoir.

Et notre héros désignait les martiales souillures de son uniforme. Il ajouta en s'essuyant le front :

— Vous comprenez qu'il faut que ma présence soit urgente chez Sa Majesté pour que j'ose m'y présenter en un pareil désordre. Veuillez donc, je vous prie, me faire annoncer sur-le-champ.

(A suivre).

Le maximum des heures de travail sédentaire (classes et études y compris le dessin) est fixé à six heures dans les classes primaires et dans la division élémentaire; à huit heures dans la division de grammaire; à dix heures et demie en été et à dix heures en hiver dans la division supérieure (non compris les cours préparatoires aux écoles du gouvernement, tant que les programmes d'admission à ces écoles n'auront pas été modifiés).

Dans les classes primaires et dans la division élémentaire, les classes doront deux heures et seront coupées par une récréation d'un quart d'heure. Dans la division de grammaire et la division supérieure les classes consacrées à l'enseignement principal seront de deux heures; elles auront lieu autant que possible le matin.

La durée des autres classes sera d'une heure et demie, sauf celles des classes de géographie et de dessin, qui sera d'une heure.

L'autorisation de scinder chaque classe en deux classes d'une heure, ou de réduire les classes de deux heures à une heure et demie, pourra être accordée par décision particulière, sur la proposition des recteurs, à condition que la durée des devoirs soit remplacée dans ces classes par une distribution de textes autographiés.

Dans la classe de philosophie, la durée de toutes les classes, sauf celle de dessin, sera d'une heure et demie.

Une partie du temps enlevé aux classes par la réduction de leur durée à une heure et demie, devra être restituée aux divers enseignements sous forme d'interrogations, de direction pratique du travail, etc.

La nature, la durée et l'organisation de ces exercices pratiques, devant varier avec la matière de l'enseignement, le nombre et la force des élèves, seront l'objet d'une entente entre le proviseur et les professeurs sous le contrôle du recteur. Tout compte fait, il n'en devra résulter pour ceux-ci aucune augmentation de service. La même réduction de la durée des classes pourra être opérée dans les mêmes conditions pour les classes correspondantes de l'enseignement spécial et les classes de mathématiques préparatoires.

Le lever aura lieu pour les divisions élémentaires et de grammaire à six heures et demie; pour la division supérieure à six heures en hiver, à cinq heures et demie en été. Une demi-heure sera accordée pour les soins de la toilette. Quelques minutes prises sur cette demi-heure pourront, dans la belle saison, être consacrées à une courte récréation dans la cour.

La veillée facultative est supprimée; elle pourra être temporairement rétablie dans les hautes classes à l'approche des concours et des examens.

La durée de l'étude du soir sera de deux heures dans les classes de grammaire, de deux heures et demie en troisième et en seconde, de trois heures en rhétorique et en philosophie. Dans les divisions élémentaires et dans celles de sixième et de cinquième, cette étude sera coupée au milieu par quelques minutes de repos et de libre conversation.

L'entrée en classe pourra avoir lieu le matin soit à huit heures, soit à huit heures et demie.

Une demi-heure sera consacrée aux deux principaux repas. Le dîner aura lieu soit à onze heures et demie, soit à midi.

Le temps nécessaire pour les mouvements de sera pris sur celui des classes que lorsque celles-ci auront une durée de deux heures.

Les aspirants aux brevets

Le ministre de l'instruction publique vient de dresser une statistique des examens pour les brevets élémentaire et supérieur pour 1889. Voici ces résultats :

Pour le brevet élémentaire, il y a 6,586 aspirants et 18,873 aspirantes ayant pris part à l'examen; 3,145 aspirants et 9,904 aspirantes ont été admis.

Pour le brevet supérieur, 2,622 aspirants et 3,947 aspirantes ont pris part aux examens; 1,354 aspirants et 2,123 aspirantes ont été admis.

Arrestation

La police a mis en état d'arrestation le nommé Verdun Jean, natif de Bordeaux, pour vagabondage et mendicité.

Contravention

Contravention a été relevée contre le nommé D... J..., demeurant à Cahors, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

Vol qualifié

Un vol avec escalade et effraction a été commis pendant la messe de minuit au préjudice de M. Henras, âgé de 84 ans, desservant de la section de Capnie, commune de Flaujac, près Castelnau-Montratier.

Les auteurs de ce vol, restés inconnus, ont profité de ce que M. le curé était à la messe de minuit, ainsi que sa servante, pour pénétrer dans le presbytère en fracturant le volet d'une fenêtre, et puis le secrétaire. Ils se sont emparés d'une somme de 4,500 fr.

La gendarmerie s'est immédiatement transportée sur les lieux pour faire une enquête.

Tra Divona

Le jour de l'An

La neige tombe et la terre est glacée, comme dit la romance.

Les rues, les boulevards sont sillonnés par des personnes emmitouffées, affairées, se dirigeant vers les bazars, les pâtisseries, les orfèvreries. Les boutiques étincelantes de bijoux, de pierres, de bijoux, comme autant de soleils qu'on aurait mis en cage, sont envahies par les acheteurs choisissant leurs cadeaux du nouvel an. Ils les choisissent bien les cadeaux, parce que comme dans les *Noces de Jeannette* :

En les choisissant ils croient très bien faire.

Il est hors de doute que le choix de l'étréne à faire est plus difficile qu'on ne croit; il faut un jugement sain, et le hasard, si l'on s'en rapportait à lui, ferait commettre de regrettables impairs. — On ne se figure pas, en effet, un fusil, même nouveau modèle, offert à une jeune pensionnaire, ou une poupée de 0,95 c. même à ressort, offerte à un élève de rhétorique. — Ce ne serait pas, toutefois, d'une générosité aussi stupéfiante que de voir offrir à un manchot des deux bras une contrebasse à cordes, ou un vélo-cipède à un cul-de-jatte. Aussi, dans ces circonstances, quand on a sous la main une personne qui a dans ses veines l'art des choix, on peut en faire l'argentièrre — sans plaisanterie géographique.

Quelle effervescente avalanche de compliments intéressés, mais pas intéressants, que la mode veut qu'on subisse en ce jour remarquable et remarqué... par les concierges, les facteurs et autres, qu'on appelle le jour de l'An! Ce que, pour sacrifier à l'usage, il s'en fait de vœux banaux, en passant, dont l'auteur ne pense pas un traitre mot! Ce qu'il s'en serre de mains qualifiées de loyales pour cette fois seulement et précisément au moment où elles le sont le moins.

Il fallait un jour pour l'hypocrisie et la mode fit à Rome le jour de Strenna, qui n'a de raison d'être que pour les bêtes, à qui cela procure l'occasion d'essayer leur petite éloquence en récitant le compliment traditionnel.

Nous aussi, pour obéir à l'usage que ceux qui reçoivent les étrénes appellent antique et solennel, mais que nous appelons ruineux et bête, puisque nous sommes de ceux qui en donnent — nous allons formuler ici nos vœux — Pour qui connaît le fond de notre caractère, ces vœux ne seront pas taxés d'hypocrisie.

D'abord, à ceux qui nous accordent leur estime, nous leur adressons l'expression de la plus entière réciprocité de sentiments.

En le prenant de plus haut, nous souhaitons au gouvernement de contenter tous ses sujets en leur évitant, selon le mot d'un pamphlétaire, les sujets de mécontentement; comme cela, le char de l'Etat, qui n'a pas pour lui des roues laides, ira ainsi sans secousses comme le chemin de fer glissant, sur l'Esplanade des Invalides. — Que l'année 1890 rende les orécanciers patients et les huissiers aimables pour montrer un peu l'âge d'or aux malheureux débiteurs qui ne peuvent payer que... d'audace.

Comme juste compensation, la chance devrait se montrer rebelle aux égoïstes parce qu'on éprouve toujours un sentiment pénible quand on voit que la fortune a souri à un homme trop rat.

Dans un ordre d'idées plus personnel, nous souhaitons que ce qui nous tient lieu de talent, nous soit une source inépuisable d'épithètes aimables, et que l'intraitable censeur de cette feuille s'inspire souvent de ce vers concis :

L'horreur de la coquille et le respect du texte.

Enfin, si nous n'osons pas désirer que grâce à notre concours le journal tire à des mille et des cent, nous souhaitons cependant qu'il tire toujours à conséquence.

Tels sont nos vœux. Ils sont extravagants, c'est possible, mais ils sont sincères!

DANBIE.

GRAMAT

Le nommé Méric (Joseph), âgé de 32 ans, demeurant au lieu de Montouti, commune de Gramat, contre lequel une plainte avait été portée pour attentat à la pudeur, a été arrêté, dimanche dernier, et conduit devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer à la maison d'arrêt.

GOURDON

L'adjudication de l'octroi a eu lieu dimanche, sur la mise à prix de 18,000 fr. Huit concurrents s'étaient fait inscrire. M. Cuzin (Benott), inspecteur de la Compagnie générale d'Octrois, 17, place Bellecour, à Lyon, a été déclaré adjudicataire à 19,200 fr.

— Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, pour la troisième fois dans l'espace d'un mois, le feu venait de se déclarer à Gourdon, dans une maison du quartier Labastidette, occupée par le fils Varlan et par l'espagnol Loza.

Les pertes subies par les divers propriétaires sont évaluées à 4000 francs environ et couvertes par des assurances.

PAYRIGNAC

Il y a quelques semaines, à la suite d'une discussion au sujet d'un chemin, deux propriétaires de Cougnac, commune de Payrignac, en venaient aux mains. Des coups étaient échangés; mais l'un, le sieur Cambonie, était assez grièvement blessé. Toutefois, si grave que fut son état, on ne supposait pas qu'il dût aussitôt rendre son âme à Dieu. Il est mort, en effet, vendredi dernier et le Parquet s'est préoccupé, dès qu'il a connu le décès, de savoir s'il pouvait être attribué aux coups portés par le sieur Guy. M. le juge d'instruction, M. le substitut du procureur de la République et M. le docteur Laroque se sont transportés à Payrignac et ont recherché les causes de la mort. Si nous en croyons certains bruits qui circulent en ville, elle aurait été occasionnée par des brûlures assez graves que Cambonie s'était faites en tombant dans le feu.

Guy n'aura pas moins à répondre de ses violences devant le tribunal civil.

MARTEL

Judi matin, la gendarmerie de Martel a arrêté en flagrant délit de vol le nommé Fournet (Jean), âgé de 27 ans, couvreur à Sarrazac. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

SOUILLAC

Samedi dernier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie accidentel s'est déclaré au lieu de Grézelade, commune de Lanzaç, dans un fournil appartenant à M. Rebière, négociant à Souillac. Les pertes, évaluées à 200 francs, sont couvertes par une assurance.

MOISSAC

Une fermière des environs possédait une belle collection de poules qui excitait l'admiration du voisinage ainsi que son envie. Son plaisir était de leur donner à manger soir et matin et de les voir picorer le grain qu'elle leur jetait. En revanche les gentes volatilles lui donnaient de beaux œufs frais dont elle retirait un joli bénéfice. Jugez donc de la stupéfaction de notre brave femme lorsqu'un matin elle trouva son poulailler vide. Qui avait pu commettre un tel larcin? La fouine? le renard? un chien glouton? On se perdait en conjectures. Mais le fait resta le fait: plus de poules au poulailler.

Judi dernier, M^{me} X..., s'étant rendue au marché de Castelsarrasin, tomba en arrêt devant un superbe lot de volailles qu'un marchand avait mises en vente.

— A qui sont ces poules? demanda la fermière avec vivacité.

— A vous, madame, si vous voulez me les acheter, répliqua le marchand.

— A moi, vous avez raison de le dire, car elles m'ont été volées et vous allez me les rendre, sinon, je cours vous dénoncer.

Le marchand tout étonné de l'algarede, déclara qu'il avait acheté les poules à un vieux paysan d'apparence fort honnête, qui du reste ne pouvait être loin car il avait laissé là son panier, disant qu'il allait revenir.

— Hé bien! s'il doit revenir, je vais l'attendre, dit M^{me} X..., et aussitôt elle courut prévenir un agent de police qu'elle pria de se tenir aux aguets.

On n'attendit pas longtemps. Quand le vieux bonhomme au panier se présenta, on lui demanda d'où lui venait la gent emplumée qu'il avait apportée au marché. A cette question et surtout à la vue de M^{me} X..., le ravisseur de poules se troubla et ne sut que répondre.

Nous apprenons qu'il a été coffré.

FAITS DIVERS

Traitement de l'Influenza

Voici le traitement ordonné par le docteur Bourgogne, de Lille :

Garder la chambre, et s'aliter s'il existe une fièvre assez intense;

Prendre une tisane pectorale tiède; Avaler, tous les quarts d'heure, 10 centigrammes de tannate de quinine, soit dans une cuillerée à bouche ou à café, soit enrobés dans du pain azyme. Cinq paquets seraient pris de la sorte, et continués le lendemain si la fièvre n'avait pas cédé.

Observer la diète. Aussitôt l'influenza vaincue, alimentation légère, puis reprendre peu à peu son régime ordinaire.

M. le docteur Bourgogne indique également le traitement de la *grippe catarrhale* (forme laryngie, trachéale, bronchique) :

1° *Looch quinine* : tannate de quinine, 60 centigrammes; sirop de tolu, 25 grammes; sirop de diacode, 25 grammes; looch léger, 150 grammes;

2° Tisane pectorale;

3° Pour calmer les chatouillements de la muqueuse voisine de la glotte qui détermine des quintes de toux aussi douloureuses que fréquentes, on suce 5 ou 6 pastilles de chlorate de potasse, ou mieux, d'heure en heure, on dépose sur la langue une demi-cuillerée à café d'un *colutoire borique*, dont voici la formule :

Acide borique, 2 grammes;

Miel rosat, 40 grammes.

4° La langue est-elle saburrale? un léger laxatif est indiqué et, dans ce cas, on prend le matin 40 grammes de citrate de magnésie, qu'on fait dissoudre dans un verre d'eau et qu'on avale en deux fois, dans l'espace d'une demi-heure. Le looch n'est repris que plus tard;

5° Existe-t-il en même temps de la bronchite? On applique sur toute l'étendue de la partie antérieure de la poitrine un cataplasme *sinapisé*, que l'on remplace par un cataplasme léger de farine de graine de lin, quand l'action du premier s'est manifestée (rougeur et chaleur de la peau);

6° Les conseils donnés contre l'influenza sont surtout indiqués ici;

7° S'il se montre de la fièvre, diète; est-elle peu accentuée, régime léger;

8° Quand l'affection est conjurée, ce qui arrive habituellement très vite, le convalescent avale chaque jour quatre cuillerées à bouche d'une mixture tonique, composée de sirop de quinquina et sirop de tolu à parties égales (150 grammes de chaque);

9° Puis on passe au régime ordinaire en évitant bien les causes de refroidissement.

Pour les personnes que leurs occupations forcent à des déplacements, le docteur ordonne 4 ou 5 pastilles de chocolat, contenant chacune 10 centigrammes de tannate de quinine, qu'on laisse fondre dans la bouche. C'est un excellent préservatif de la grippe.

Le docteur ajoute que ce traitement est pour les adultes; les doses doivent être modifiées quand il est administré aux enfants des différents âges.

Variétés

BONNE ANNÉE!

A Mme et M. Ch. B. à Choisy-le-Roy

Paris, comme un jardin plein de roses l'été, Répandant le parfum d'odorantes corbeilles, Etais plus que jamais le séjour enchanté Offrant aux visiteurs des splendeurs sans pareilles.

Oui! c'était au moment où la grande cité De l'univers entier recelait les merveilles, Que j'ai goûté chez vous cette hospitalité Douce, qui met au cœur tant de choses vermeilles.

D'une tendre amitié je goûtais tous les biens Et depuis, je me sens pour vous de plus doux liens Pour prix de tant de soins et de sollicitude.

Aussi dans des grands jours aux souhaits consacrés, Je voudrais que mon âme en accents inspirés Vous dise avec mes vœux toute ma gratitude.

L. SALAMON.

Cahors, le 31 décembre 1889.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

PROGRAMME du 2 et 5 DÉCEMBRE

Le Régiment de Champagne (allegro)	Kelser
Le Calife de Bagdad (ouverture)	Boïeldieu
Santiago (valse)	Corbin
Robert le Diable (fantaisie)	Meyerbeer
Rêve de Printemps (mazulka)	Dessaux.

THÉÂTRE DE CAHORS

Monsieur le directeur du *Journal du Lot*.

J'ai l'honneur de vous informer que nous allons donner une série de représentations sur le Théâtre de Cahors.

Notre début aura lieu le 12 janvier par :

Le Maître de Forges

Pièce en 3 actes, de M. G. Ohnet.

LISEZ BALZAC

Comédie en un acte.

A. PRAS,

Directeur des Tournées Artistiques et Littéraires.

BOURSE. — Cours du 30 décembre 1889.

3 0/0.....	87 50
3 0/0 amortissable (nouveau).....	92 45
4 1/2 0/0 1883.....	105 90
Actions Orléans.....	1,365 00
Actions Lyon.....	1,347 50
Action Panama.....	68 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	429 75
Obligations Lombardes.....	318 00
Obligations Saragosse.....	374 80
Emprunt Russe 4 0/0 1889.....	94 75

BULLETIN FINANCIER

du 30 décembre 1889.

Le marché est aujourd'hui beaucoup moins satisfaisant, et les cours subissent un recul assez sensible. La mauvaise tenue des places étrangères contribuent pour une bonne part à déterminer cette réaction qui arrive fort mal à propos au moment de la liquidation.

La liquidation paraît être assez difficile à Londres et la Banque d'Angleterre vient d'élever le taux de son escompte à 6 0/0.

On sait qu'à Berlin les reports atteignent jusqu'à 12 0/0. Il est impossible malgré notre bonne situation monétaire que nous n'en subissions pas le contre-coup.

Le 2 0/0 est à 87.50, le 4 1/2 à 105.40. Les valeurs du crédit sont assez calmes. Le crédit foncier est à 1397.50. La Banque de Paris 790, le crédit Lyonnais 690.

Les fonds étrangers sont en général lourds. L'Italien a à subir un recul assez sensible à 93.20.

Peu de changement sur les autres fonds. Depuis deux jours les consolidés anglais ont eu à subir 1/2 point de baisse.

Bibliographie

LA GUERRE DE DEMAIN

Par le capitaine Danrit (capitaine Driant)

La Guerre de Demain! L'auteur la présente, le combat et la domine.

Le capitaine Driant, dont la presse et le public ont reconnu l'irréfusable compétence, possède une quadruple autorité : autorité militaire, scientifique, stratégique et littéraire.

Dans une lettre-préface, M. Jules Claretie, de l'Académie française, adresse au capitaine ses plus chaleureuses félicitations.

Militaire, il connaît à fond la vie, le moral, le caractère de nos incomparables soldats. Il met en relief les épisodes de la campagne, de la marche et de la halte, de la tente et du rempart, qu'on dirait dépeints avec une plume de feu. Il réunit la pitié, la terreur, l'émotion, l'humour, l'ingéniosité et l'imprévu soldatesques, les dévouements des héros inconnus : artilleurs de régiment, prêtres de village, paysans, enfants et femmes de la glèbe.

Il fait pleurer les sœurs et les mères. Il traite, avec un acquis magistral, des résultats constatés, des ressources à venir de la science.

Il indique, avec précision, les points d'attaque et de défense, les luttres infaillibles et le triomphe final. Ce n'est pas simplement une de ces fantaisies à la « Jules Verne », où l'imagination écrase, sous sa robe d'or, la sévère et poignante réalité : c'est une prédiction basée sur des faits, des notions authentiques, sur une expérience de dix-huit années.

La Guerre de Demain! c'est, en quelque sorte une Bible nationale, l'Évangile du soldat, du patriote et du citoyen; le livre de la famille, de l'enfance qu'il prépare, de la jeunesse qu'il enthousiasme, de l'homme mûr qu'il affermit dans sa conviction, du vieillard dont il console l'accablement causé par nos désastres; le livre du salon et de l'atelier, de l'école, de la mansarde; le livre de tous ceux qui sentent frémir leur cœur à l'invocation de ces deux mots magiques : France! Patrie!!

L'ouvrage forme un volume de 800 pages grand format, et contient 524 gravures, dessins, croquis, plans, etc. Broché, sous belle couverture en couleurs, 10 fr. Avec belle reliure d'étoffes, titre doré, gravure sur plat, tranches dorées et franco, 14 fr. Pour recevoir le volume franco, adresser un mandat-poste à M. Fayard, éditeur, 78, Boulevard Saint-Michel, Paris.

Secret et Recettes utiles d'une application journalière

En une élégante brochure. — Prix franco : 60 cent.

L'auteur de cette brochure a groupé là toutes les recettes dont on peut avoir besoin à chaque instant. Elles ont trait aux coups de soleil, diarrhées, abcès, clous, corps, durillons, engelures, douleurs névralgiques, rhumatismes ou goutteuses, hémorroïdes, coqueluche, choléra, fièvres graves, congestions, apoplexie, rage, croup, hoquet, phthisie, insomnie, épilatoire, migraines, verrues, argenterie, autographie, beurre, bouteil-

les, cerises, châtaignes, chauffage, fleurs, fourmis, œufs, points noirs du visage, pommes, dents, punaises, raisins, rhumes, ronille, taches, viandes, vins, etc., et sont toutes on ne peut plus faciles à suivre. Les personnes — et elles sont nombreuses — qui désirent conserver leur santé, le plus précieux des biens, et leur bien-être dont tout être humain bien inspiré est naturellement jaloux, se procureront cet opuscule et s'éviteront de nombreux déboires et de multiples dépenses, car, en tout et pour tout, il suffit d'être initié pour parer à de très graves éventualités. Cette brochure, par son exécution et son bon marché, constitue un véritable talisman qu'il serait bon d'avoir toujours sur soi, afin de s'y reporter en toute occasion.

Adresser les commandes à M. Issanchou, 9, rue Guy-de-la-Brosse, à Paris.

Les Plaisirs du Foyer

Chacun de nos abonnés qui en fera la demande recevra pendant un mois, la revue bi-mensuelle les *Plaisirs du Foyer* traitant des jeux de société, des jeux d'esprit, des amusements de famille (scientifiques et autres), des secrets et recettes utiles divers, de l'hygiène et de la médecine pratique, de la maison rustique, des connaissances utiles, des variétés scientifiques et littéraires, etc. Elle a ouvert douze concours avec 500 fr. de livres comme prix. Voici l'énumération des sujets : 1° une charade en action (prose); 2° un sonnet; 3° à 9° un problème sur les échecs, les dames, le jeu des renards, le jeu des braves, les dominos, les cartes, la marche du cavalier; 10° un rébus; 11° une énigme, et 12° un logographe. Grâce à une méthode spéciale, les concurrents eux-mêmes classeront les compositions par ordre de mérite. Délai de clôture de tous ces concours : le 1^{er} mai 1890.

Aussitôt après, il sera ouvert un concours entre les oedipes, qui auront à se disputer également le prix de 500 fr. de livres. Nous engageons vivement tous nos lecteurs à s'abonner à cette curieuse et intéressante revue, dont l'abonnement n'est que de 6 fr. par an; car, outre qu'on peut rattraper plusieurs fois cette petite somme dans le courant de l'année, il donne droit, la première année, à 6 fr. de livres à choisir dans une liste spéciale.

Adresser toutes les lettres à M. Henri Issanchou, directeur des *Plaisirs du Foyer*, 9, rue Guy-de-la-Brosse, à Paris.

Conséquences de l'hiver

On éprouve maux de tête, névralgies, migraines; on est congestionné; il y a un embarras d'estomac et d'intestins. Dans ce cas, nous ne saurions trop vous engager à faire usage des *Pilules Gicquel*, si souveraines contre la constipation, la bile et les glaires. Vous empêchez ainsi les humeurs de se fixer sur les articulations, et vous évitez : douleurs, goutte, rhumatisme. Dans toutes les pharmacies vous pouvez vous procurer les *Pilules Gicquel* au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Démangeaisons! Rhumatismes!

Saint-Martin-des-Lais (Allier), le 22 mai 1889. — Je suis heureux depuis que j'ai pris les bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, car depuis un ans je souffrais de *démangeaisons* et de *douleurs rhumatismales* dont je suis presque guéri; chaque jour ma position s'améliore. (Sig. lég.). LAFAY.

Capsules Guyot. — Deux ou trois capsules Guyot, à chaque repas, guérissent ou soulagent en peu de jours les rhumes négligés, bronchites chroniques, le catarrhe, l'asthme, la phthisie. — Capsules Guyot véritables, 2 fr. 50 le flacon. — Maison L. Frère, 19, rue Jacob, Paris, et toutes pharmacies.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, maqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Tout le monde sait que la *Pâte Regnaud* est d'un usage général pour la guérison des rhumes, toux, catarrhes et affections de poitrine. La préférence marquée que lui accordent les médecins les plus distingués, s'explique naturellement par le résultat des expériences auxquelles ce médicament a été soumis dans les hôpitaux de Paris. En effet, une commission nommée par l'Académie de médecine a constaté que la *Pâte Regnaud* possède une supériorité manifeste sur toutes les préparations analogues, et que, ne contenant pas d'opium, elle ne saurait être malfaisante, quel que soit l'âge du malade.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.



16, rue du Maréchal Brune, 16 A BRIVE

AUDOUARD

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

CHIRURGIEN-DENTISTE

des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

DENTS ET DENTIERS PERFECTIONNÉS

(Les meilleurs Systèmes Français, Anglais et Américains)

POSÉS sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis).

Grand succès dans le traitement des anomalies de position des dents permanentes, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et toutes les opérations relatives à l'art dentaire.

Visible tous les jours, de 9 à 11 h. du matin, et de 4 à 5 heures du soir (DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS)

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, de vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD, BRIVE

Chemin de fer d'Orléans

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS			
	Omnibus	Poste	Omnibus		Poste	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	6h 25	12h 50	6h 44	PARIS. — D.	2h 20s	0h 50	7h 45m
Mercure	6 40	1 12	6 58	— Express	7 40		
Parac.	6 50	1 25	7 10	BORDEAUX. — D.	5 45	3 15	3 15
Luzsch.	7 4	1 30	7 47	—	5 45	3 15	3 15
Castelfranc.	7 15	1 43	7 32	Fumel.	8 30	3 18	9 12
Puy-l'Évêque.	7 30	1 54	7 43	Soturac-Touzac	8 32	3 30	9 24
Duravel.	7 40	2 2	7 52	Duravel.	9 3	3 39	9 32
Soturac-Touzac	7 49	2 11	8 1	Puy-l'Évêque.	9 3	3 48	9 40
Fumel.	7 4	2 21	8 12	Castelfranc.	9 23	4 3	9 34
LIBOS. — A.	8 8	2 27	8 48	Luzsch.	9 35	4 16	10 6
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11	4 45	Parac.	9 44	4 26	10 15
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercure.	9 55	4 38	10 26
				CAHORS. — A.	10 7	4 56	10 42

De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7h 45	10h 14	5h 22	TOULOUSE. D.	6h	9h 11	2h 35
Sept-Ponts.	7 27	10 24	5 35	BORDEAUX. — D.	12 25	10 40	4 30
Cieurac.	7 45	10 38	5 55	Montauban D.	7 25	10 40	4 30
Labenne.	7 55	10 45	6 10	Fonneuve.	7 40	10 53	4 44
Montpezat.	8 6	10 55	6 25	Albais.	7 55	11 4	4 53
Borredean.	8 20	11 08	6 42	Réalville.	8 11	11 9	5 2
Causado.	8 32	11 19	6 56	Causado.	8 35	11 23	5 14
Réalville.	8 45	11 28	7 8	Borredean.	8 50	11 35	5 25
Albais.	8 51	11 36	7 18	Montpezat.	9 16	11 51	5 44
Fonneuve.	9 02	11 44	7 28	Labenne.	9 40	12 6	6 08
Montauban A.	9 18	11 55	7 45	Cieurac.	9 50	12 14	6 14
BORDEAUX. — A.	7 14	5 50	5 25	Sept-Ponts.	10 3	12 26	6 26
TOULOUSE. A.	12 50	12 30	6 51	CAHORS. — A.	10 15	12 34	6 34

De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
	Omnibus	Omnibus	Omnibus		Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7h 40	11h 30	5h 16	PARIS. — D.	3 20s	7 45m	7 45m
Cabessut, halte	7 49	11 41	5 25	—	7 40		
Arcemhal.	8 2	12 4	5 36	CAPDENAC. D.	7 45	11 30	5 40
Vers.	8 12	12 21	5 45	Lamadaine.	7 58	11 54	5 50
Saint-Géry.	8 21	12 38	5 53	Touzac.	8 11	12 18	5 58
Conduché.	8 35	1 5	6 6	Montbrun, hal.	8 21	12 30	6 7
St-Gir, halte.	8 43	1 14	6 13	Cajarc.	8 34	12 52	6 1
St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	Calvignac, hal.	8 46	1 6	6 12
Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 30	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	6 25
Cajarc.	9 21	2 10	6 46	St-Gir, halte.	9 4	1 37	6 32
Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 57	Conduché.	9 12	1 55	6 39
Touzac.	9 44	2 45	7 7	Saint-Géry.	9 28	2 22	6 53
Lamadaine.	9 53	3 10	7 20	Vers.	9 35	2 35	7 1
CAPDENAC. A.	10 12	3 26	7 33	Arcemhal.	9 45	2 56	7 12
PARIS. — Ar.	11 46	4 7	4 48	Cabessut, halte.	9 57	3 10	7 23
				CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laftitte, PARIS

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEWORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE (11, rue St-Louis, à MELUN S-et-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

HONORÉ Photographe

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES

Offre à prix réduit

Herbemont et Othello, racinés, à 60 fr. le mille. Jacques sélectionné, id. à 40 fr. id. Alicante Henry Bouchet, extra fertile greffés sur riparia, à 24 fr. le cent. Racinés et Boutures de toutes variétés, à voir couper et arracher sur place.

Le tout en 1^{er} Choix extra, authenticité garantie. S'adresser au propriétaire M. Victor COMBES, conseiller municipal, à Vire, par Puy-l'Évêque (Lot).

Renseignements Statistiques et Administratifs.

1890

CALENDRIER DU LOT

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

Price : 50 centimes.

EN VENTE : Chez E. Delsaud, Libraire A CAHORS

La Grande Chartreuse de Cahors en 1580.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.